

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_045

Objet : M25.029 – Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau - AOO - Lots 1,2,3

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2152-2;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21-1 et L. 1414-2 ;

Vu la délibération n°2025/184 du Conseil de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre adoptée le 16 décembre 2025 qui autorise le Président ou son représentant légal à signer l'accord-cadre à bon de commandes avec le candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation et choisi par la Commission d'appel d'offres (pour la procédure en appel d'offres ouvert),

Considérant l'avis n°25-139051 publié le 19 décembre 2025 sur le site du BOAMP, l'avis n°845307-2025 paru au JOUE sous la référence OJS 245/2025 le 19/12/2025 et l'avis sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20251217W2_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre agglo,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 28 janvier 2026 avant 12h00,

Considérant que l'offre de DIEHL METERING SAS (92797 NANTERRE) pour le lot 1 a été déclarée irrégulière car ne respectant pas les exigences formulées au sein des documents de consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète,

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres et le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 03 mars 2026,

DECIDE

Article 1 : De signer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire M25.029 – Fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau – Lots 1,2,3 ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec les opérateurs économiques suivant :

- Pour le Lot 1 : Fourniture de compteurs d'eau et modules radio :
HYDROMECA SAS (62860 MARQUION) pour un montant maximum annuel de commandes : 400 000 € H.T(Montant du détail quantitatif estimatif : 149 787,78 € TTC)
- Pour le Lot 2 : Fourniture de regards et accessoires regards :
FONDERIE MECANIQUE LENSOISE (62160 BULLY-LES-MINES) pour un montant maximum annuel de commandes : 40 000 € H.T(Montant du détail quantitatif estimatif : 14 731,44 € TTC)
- Pour le Lot 3 : Fourniture de pièces et matériels de fontainerie :
SOVAL SA (Agence locale : 59273 FRETIN) pour un montant maximum annuel de commandes : 80 000 € H.T(Montant du détail quantitatif estimatif : 26 129,46 € TTC)

Cet accord-cadre sera conclu pour une durée initiale d'un an reconductible trois fois par tacite reconduction soit pour une durée totale maximale de 48 mois. Il commence à compter du 27 avril 2026 ou à compter de sa date de notification si elle intervient ultérieurement.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le **10 MARS 2026**

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**

Jérôme DARQUES

